

**MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX**

**CADRE DU SCHEMA DE L'ORGANISATION ET DU  
SUIVI DE L'ELIMINATION DES DECHETS  
(SOSED)**

Maître de l'ouvrage  
**VILLE DE CHAMBLY**

Objet du marché  
MS  
**AMENAGEMENTS DE SECURITE DANS DIFFERENTES RUES DE  
LA COMMUNE**

---

**ENTREPRISE :**

--

**MARCHE :**

<b>AMENAGEMENTS DE SECURITE DANS DIFFERENTES RUES DE LA COMMUNE</b>
---

« SOSED »  
Schéma d'Organisation et de Suivi  
de l'Evacuation des Déchets

## Schéma d'Organisation et de Suivi de l'Evacuation des Déchets

### Documents de référence :

Loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et de la récupération des matériaux.

Loi n° 76-633 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement .

Loi n°92-646 du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets ainsi qu'aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Projet de classification des installations de stockage de « classe 3 » au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

\*\*\*\*\*

## SOMMAIRE

Documents de référence :.....	1
<b>SOMMAIRE</b> .....	1
Introduction : .....	2
I – Répartition des responsabilités : .....	2
II – Définition des classes de déchets .....	2
III – Définition des destinations des déchets de chantier .....	3
IV – Dispositions de contrôle .....	3
V – Tableau récapitulatif de classification des déchets de chantier .....	4

<b>Schéma d'Organisation et de Suivi de l'Evacuation des Déchets</b>
--

## Introduction

Le présent document expose les dispositions prises par l'entreprise ..... pour assurer le respect des textes réglementaires en vigueur dans le suivi et l'évacuation des déchets de chantier des travaux de l'opération suivante : .....

Ce document résume la classification des déchets couramment évacués des chantiers de travaux routiers et en précise les dispositions de suivi et les filières d'évacuation.

## I – Répartition des responsabilités :

Le chantier est organisé en unité autonome sous l'autorité d'un responsable de l'exécution du chantier. Il dépend directement du mandataire du marché.

La direction du chantier est confiée au conducteur de travaux qui fixe les destinations et modalités de suivi des déchets de chantier.

Le choix des destinations des déchets de chantier est sous la responsabilité opérationnelle du chef de chantier.

Les moyens extérieurs à la disposition du chantier pour la gestion des déchets :

.....  
 .....  
 .....  
 .....

## II – Définition des classes de déchets

Définition réglementaire des classes de déchets et de leur destination :  
 Cf tableau ci-après paragraphe V.

Tout matériau découvert en cours d'exécution des travaux et non listé dans ce tableau fera l'objet d'une analyse par un laboratoire interne ou externe qui en déterminera les dispositions de suivi et d'évacuation.

<b>Schéma d'Organisation et de Suivi de l'Evacuation des Déchets</b>
--

### III – Définition des destinations des déchets de chantier

Pour chaque type de déchets, le conducteur de travaux responsable du chantier définira la destination au préalable.

Les volumes (nombre de porteurs et type) évacués seront répertoriés par destination quotidiennement par le chef de chantier.

Un bilan des évacuations de déchets du chantier sera remis au maître d'œuvre en fin d'opération.

Dans la présente opération, les principaux déchets à évacuer tels que définis dans le CCTP et leur destination prévisible sont listés dans le tableau ci-après :

Description du déchet	Méthode de tri	Moyen de transport	Destination	Traitement

### IV – Dispositions de contrôle

#### Contrôle interne :

Le conducteur de travaux prépare la mise en œuvre des dispositions du SOSED.

Le chef de chantier assure un contrôle visuel des déchets évacués et s'assure de la conformité de la destination par rapport aux destinations fixées par le conducteur de travaux et le SOSED. Il collecte les bons d'acceptation et/ou de pesée dont il transmet le jour même copie au Maître d'œuvre.

#### Contrôle externe :

Le Maître d'œuvre assure un contrôle extérieur avec l'appui éventuel de son laboratoire.

#### Laboratoires

LABORATOIRE de l'entreprise :

.....  
 .....

## Schéma d'Organisation et de Suivi de l'Evacuation des Déchets

LABORATOIRE du Maître d'œuvre :

.....  
 .....

### V – Tableau récapitulatif de classification des déchets de chantier (liste non exhaustive)

Rappel des caractéristiques des déchets en fonction de leurs catégories :

- Inertes :       - ne se décomposent pas  
                   - ne brûlent pas  
                   - pas de réaction physique, chimique ou biologique
- DIB :           - Déchet Industriel Banal, ni inerte, ni dangereux
- DIS :           - Déchet Industriel Spécial, dangereux ou toxique

#### Nature du déchet de chantier à évacuer

Pavés propres Sable et gravillons propres Limons Argiles et silex et à meulière Marno-calcaires Calcaires, craie, grès Par extension : Les sols non salins, à l'état solide Mélange de ces sols	Pavés/dalles souillés Béton de ciment armé ou non Béton maigre Limons traités Limon et argile très humide Boues non organiques Terre végétale vase et tourbes contenant moins de 10% de matière organique Bétons concassés F71 et F72	Bétons bitumineux Asphaltes Grave bitume Enduits à l'émulsion de bitume Câbles, ferrailles, tuyaux et tampons de fonte Tuyaux plastiques et fibrociment Machefer origine inconnue Produit de démolition : F73 Ordures ménagères ou assimilables Encombrants (à traiter en fonction de la nature) Déchets putrescibles (matières organiques, déchets vert.)	Enduits avec bitume goudron ou goudron pur Sols mélangés à des goudrons Produits métalliques revêtus de goudron Transformateurs et tableaux électriques Amiantes Tout produit contenant de l'amiante. Boues de curages : - avec matières organiques - avec hydrocarbures - avec métaux lourds - mélange des trois Résidus de peinture : - routière ou résines ou bande collée - autres peintures sur supports divers
<b>Type de déchet</b>	<b>INERTE</b>	<b>Industriel banal (DIB)</b>	<b>Industriel spécial (DIS)</b>
<b>Type de décharge</b>	<b>Classe III sous réserve d'acceptation pour les produits contenant des sulfates</b>	<b>Classe II</b>	<b>Classe I ou Classe II après traitement (étude spécifique)</b>
<b>Voie d'élimination privilégiée</b>	<b>Réemploi en place ou différé</b>	<b>Recyclage en place ou en installation adaptée*</b>	
			<b>Traitement en installation spécifique après identification</b>